

VILLE DE NOUMEA

POLE SECURITE

DIRECTION DES SERVICES
D'INCENDIE ET DE SECOURS

FG/NP

N° 2017/749

(N) 891

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution d'une subvention à la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) pour l'année 2017

P. J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

La Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) est une association ayant pour objet le sauvetage en mer.

Celle-ci assure une mission au service de la Ville de Nouméa d'autant plus importante que la commune rassemble la grande majorité des embarcations et des usagers de la mer de Nouvelle-Calédonie.

Ainsi, ses bénévoles sont amenés à collaborer avec la Direction des Services d'Incendie et de Secours (DSIS) de la Ville de Nouméa lors d'opérations de sauvetage en mer.

Pour l'année 2017, la SNSM a sollicité une aide financière auprès de la Ville de Nouméa, d'un montant de 1.000.000 F/CFP lui permettant de couvrir les dépenses inhérentes à l'entretien et au fonctionnement des embarcations de la station de Nouméa.

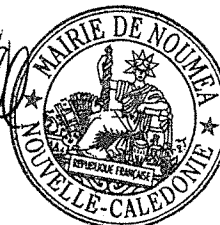
Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de la subvention sollicitée à la SNSM pour l'année 2017.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 23 octobre 2017

Le Maire,

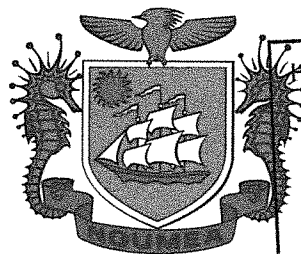
Sonia LAGARDE



DEMANDE DE SUBVENTION RETENUE POUR L'ANNEE 2017

Disponible budget : 1.000.000 F
Prévision d'attribution BP 2017 : 1.000.000 F
Disponible après prévision
d'attribution BP 2017 : 0 F

LIBELLE	OBJET	ANNEE CREATION	MONTANT TOTAL DU PROJET 2017	MONTANT PERCU EN 2016	MONTANT SOLLICITE EN 2017	AUTRES FINANCEMENTS SOLLICITES	OBSERVATION	PROPOSITION
SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER Président de la délégation Nouvelle- Calédonie : Yann BOUVET	Aide à l'entretien et au fonctionnement des embarcations de la station de Nouméa	1967	1 806 108 F	1 000 000 F	1 000 000 F	Provinces : 34 844 86 F Gouvernement : 6 766 107 F Autres subventions : 184 000 F	Avis favorable	1 000 000 F
							TOTAL	1 000 000 F

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

16 NOV. 2017

VILLE DE NOUMEA

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

891

(N)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le mardi 14 novembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION
30.10.2017

DATE D'AFFICHAGE
07.11.2017

Mme Sonia LAGARDE
M. Jean-Pierre DELRIEU
Mme Kareen CORNAILLE
Mme Chantal BOUYE
M. Daniel LEROUX
Mme Diane BUI-DUYET
Mme Françoise SUVE
M. Dominique SIMONET
Mme Anne-Christine CHIMENTI
Mme Patricia VAN RYSWYCK
M. Nicolas VIGNOLES
Mme Marie-Noëlle LOPEZ
M. Tristan DERYCKE
Mme Martine LAGNEAU
Mme Tuilogona O'CONNOR
M. Pierre FAIRBANK
Mme Valérie LAROQUE
M. Mathieu OUANEMA
M. Alexandre MACHFUL
Mme Janine BAJON
M. Kalisito MUSUMUSU

Mme Christine BELLET
M. Henri OUILLEMON
M. Patrick SENS
M. Christophe DELESSERT
Mme Charlene SOERIP
M. Marc DESCHAMPS
Mme Liliane CONDOUMY
M. André WAMO
M. Gaël YANNO
Mme Isabelle LAFLEUR
M. Philippe BLAISE
Mme Isabelle CHAMPMOREAU
Mme Sonia BACKES
Mme Félicia BALLANGER
M. Jonas TAOFIFENUA
Mme Francine BEYNEY
M. Charles ERIC
Mme Dominique KORFANTY
M. Angélo PITO
Mme Dina REY

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de
conseillers en exercice : 53

Nombre de présents : 41
Nombre de votants : 49
(8 procurations)

M. Marc MANSEL
M. Marc ZEISEL
Mme Sabine KAGY
M. Christophe OBLED
Mme Karine DESTOURS
Mme Germaine NEWEDOU

M. Christophe CHEVILLON
Mme Laurene CASSAGNE
Mme Jinezi Annie QAEZE
M. Jean-Claude BRIAULT
M. Gilles UKEIWE
Mme Marie-Jo BARBIER-PONTONI

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2017/ 891
autorisant l'attribution d'une subvention à la Société Nationale de Sauvetage en Mer
pour l'année 2017

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **14 NOV. 2017**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/198 du 14 mars 2017 relative au budget primitif 2017 de la Ville,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/749 du 23 octobre 2017,

La Commission Prévention et Sécurité entendue en séance du 27 octobre 2017,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Un crédit de 1.000.000 F/CFP est prélevé sur le chapitre 65 «Autres charges de gestion courante» pour être versé à l'association dénommée Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) pour une aide à l'entretien et au fonctionnement des embarcations de la station de Nouméa.

ARTICLE 2 /

La dépense est imputable au budget de la Ville de Nouméa.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 /

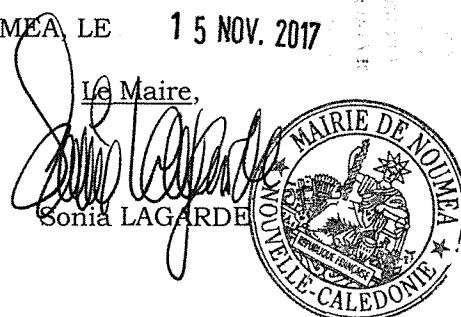
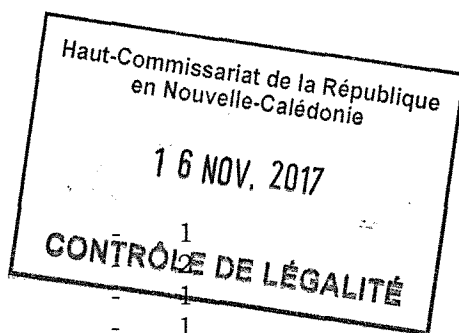
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à l'intéressée.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **14 NOV. 2017**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **15 NOV. 2017**

DESTINATAIRES :
SUBD. ADMINIS. SUD
D.F. (dont T.P.S.)
D.S.I.S.
SNSM



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 16 NOV. 2017
au Commissaire Délégué
et notifié le 23 NOV. 2017
~~et l'assemblée~~
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances